

ou plus respecté qu'il ne l'est, son entrée dans le cabinet fédéral sera aussi cordialement accueillie qu'en Canada, et produira le meilleur effet en favorisant les intérêts canadiens, en affermissant le crédit national.

M. MULOCK : D'après ce que je puis voir, M. l'Orateur, l'honorable ministre des Finances, en expliquant à la Chambre, cette après-midi, l'incident sans précédent qui s'est produit le 4 janvier courant, a déclaré qu'une vacance a été faite dans le cabinet, en juillet dernier, et n'a pu être remplie avant la convocation du parlement, le 2 du courant. C'est la raison alléguée dans la déclaration faite aujourd'hui, et cette raison a été corroborée par le discours du ministre des Finances. Or, s'il en est ainsi, je me permettrai de constater la bonne foi qui a présidé à la rédaction de cette déclaration, en m'appuyant sur ce qui est connu par cette Chambre, et, avant que le ministre des Finances quitte son siège, je lui poserai une question, et lui céderai la parole pour qu'il me réponde brièvement s'il le désire. Voudrait-il expliquer à la Chambre pourquoi, puisque cette vacance existait depuis le huitième jour de juillet, lui et ses collègues n'ont pas démissionné plus tôt ? Pourquoi ont-ils différé leurs démissions jusqu'à ce que le discours du trône fût préparé et placé entre les mains de Son Excellence ? Pourquoi ont-ils choisi le 4 janvier, pour se démettre, et je demanderai, de plus, s'il n'y a pas eu dans tout cela un complot ? L'honorable ministre des Finances a-t-il donné avis au premier ministre, durant la période qui s'est écoulée entre la démission de M. Angers et la convocation du parlement, que lui et ses amis se proposaient d'agir comme ils l'ont fait, si la vacance créée par M. Angers n'était pas remplie ?

Je m'arrête ici, en attendant une réponse à ces questions. Le pays, M. l'Orateur, a droit à des explications plus complètes. Le ministre des Finances a entendu mes questions et il garde le silence. Il ne peut y répondre. Examinons un instant les propres paroles de l'honorable monsieur. Il nous a dit que ses collègues et lui avaient démissionné le 4 janvier, parce que le cabinet était incomplet. Mais le cabinet avait été incomplet depuis le mois de juillet précédent, et, je le demande, le devoir de l'honorable monsieur, en homme d'honneur, n'aurait-il pas dû être de donner avis au premier ministre, avant la convocation du parlement, de ce que lui et les six autres ministres avaient l'intention de faire ?

On nous dit maintenant, M. l'Orateur, que, en remplissant la vacance qui existait dans le cabinet, on a fait disparaître la cause de la grève ministérielle. Mais cette conclusion n'est pas celle que tire le pays, et elle n'est pas, non plus, celle tirée par le parlement. La presse du pays, de son côté, n'a pas tiré cette conclusion, et j'ose dire que, lorsque nous nous présenterons devant l'électorat, comme la chose arrivera bientôt, ce dernier, lui aussi, ne tirera pas cette conclusion.

La question de savoir si des ministres peuvent embarrasser un cabinet est une chose admise ; mais une autre question est de savoir si la conduite des conseillers de Sa Majesté est justifiable, s'il est établi, à la satisfaction du pays, qu'un membre du cabinet, en prétendant donner des renseignements au public au nom de tous ses collègues, a affirmé une fausseté.

M. HAZEN.

Le cabinet est-il tenu d'être franc et sincère à l'égard du pays, ou lui est-il permis de tromper, de cacher la vérité, de faire de fausses représentations.

Quelle est donc la question ?

On a prétendu que le plan des ministres dissidents était de déposer le premier ministre et de le remplacer par sir Charles Tupper, aîné. Mais le ministre des Finances nous dit, aujourd'hui, que cela n'est pas, et que la grève a eu pour seul objet de faire remplir constitutionnellement la vacance qui existait dans le cabinet.

Le premier ministre n'a pas tiré la même conclusion sur la conduite de ses confrères. Il a dit qu'il avait appris que le but des grévistes était de le frapper, lui-même. En s'adressant à la Chambre haute, jeudi dernier, le premier ministre a déclaré des plus clairement que la conclusion à tirer du document lu à la Chambre des Communes, c'était que l'on avait essayé de le frapper, et il crut devoir par suite se défendre lui-même, et déclarer sa fidélité envers son parti. Il prétendit qu'il avait efficacement gouverné le pays. Mais le ministre des Finances nous dit aujourd'hui que le premier ministre s'est trompé, et qu'il a mal interprété la conduite de ses collègues.

Le ministre des Finances a-t-il fait ce que l'honneur lui commandait de faire, et s'est-il excusé des paroles vagues dont il s'était servi et qui ont mis le premier ministre sous une fausse impression ? J'ajouterai, M. l'Orateur, que la conduite des ministres, depuis qu'ils se sont mis en grève, n'est pas d'accord avec la déclaration faite aujourd'hui par le ministre des Finances. Ont-ils aidé à réorganiser le cabinet en lui accordant cette liberté qu'ils ont prétendu vouloir lui donner, et dont il avait besoin pour remplir les vacances qui existaient dans son sein ? Mais, M. l'Orateur, les journaux sont remplis de rapports au sujet de la conduite des ministres, durant la période de leur grève. Au lieu de permettre au premier ministre de compléter son cabinet, ils réussissaient par leurs agents, si le premier ministre faisait des progrès, à intimider tout député qui se montrait disposé à accepter sous lui un portefeuille.

Permettez-moi de citer un extrait du *Spectator* de Hamilton, journal jouissant, je crois, de la confiance du gouvernement, et dont personne ne saurait contester la loyauté envers tout le parti conservateur.

Son correspondant d'Ottawa lui écrivait ce qui suit, en date du 13 courant :

Les ministres dissidents travaillent méthodiquement et énergiquement. Vous pourriez supposer qu'ils évitent les lieux de réunion du parti ; mais il n'en est pas ainsi. On en remarque généralement un, et quelquefois deux ou trois à la fois parmi les députés conservateurs.

Quelques-uns des adhérents de Bowell ont exprimé très énergiquement l'opinion que des hommes qui avaient démembre le cabinet, devraient faire leur cabale en dehors des chambres privées ou se réunissaient les partisans de ce cabinet, et la cabale devient beaucoup plus active et sérieuse à l'approche des séances parlementaires.

Voilà la conduite tenue par des messieurs qui déclarent maintenant qu'ils ont désiré accorder au premier ministre la liberté dont il avait besoin pour remplir les vacances qui existaient dans son cabinet.

Le *Telegram* de Toronto a publié ce qui suit au sujet d'un caucus tenu par les députés conservateurs des provinces maritimes :

Foster a prononcé un discours qui a eu l'effet de raffermir les lacheurs.